

## **SUBVENTIONS D'UN MONTANT ANNUEL SUPÉRIEUR À 23 000 €** **VERSEES PAR LA COMMUNE**

Données essentielles des conventions de subventions versées par la commune d'Ilkirch-Graffenstaden et portant sur un montant annuel supérieur à 23 000 €, conformément aux dispositions du Décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 :

### **Délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021** **Numéro de l'acte DL210607 – AF01**

#### **APAVIG (Association Pour l'Animation de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour les animations musicales des Fêtes de l'Ill 2021 ainsi que la surveillance et le gardiennage des Fêtes de l'Ill et du Messti 2021 de 35 000 euros

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2021

#### **MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI**

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement afin de créer une dynamique renforcée en direction des jeunes du territoire en lien étroit avec les acteurs de la ville de 27 000 euros

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2021

### **Décision du Conseil d'Administration du CCAS du 30 mars 2021**

#### **Passage (Boutique Alimentaire)**

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement de 35 000 euros

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2021 signée le 15 avril 2021

### **Délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2021** **Numéro de l'acte DL210224-AF01**

#### **Amicale du Personnel de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden**

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement de 55 400 euros

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2021 signée le 27 avril 2021

#### **Association L'Ill aux Enfants**

Objet de la demande : Subvention de fonctionnement de 53 000 euros pour la gestion de la crèche parentale par l'association L'Ill aux Enfants dans le cadre de la convention financière 2021 signée le 25 mars 2021

Observation : Subvention payée par acomptes provisionnels. Règlement du solde positif ou négatif en fin d'exercice, après approbation du compte d'exploitation

**FAIG (Football Association Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement de 20 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour la pérennisation de l'équipe 1 au niveau National de 30 000 euros

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2021

**SIG (Strasbourg Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement de 90 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour le maintien du centre de formation et son développement de 10 000 euros

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2021